



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 29008

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le déficit important des recrutements et des postes offerts aux concours de recrutement d'enseignants dans le premier et le second degré pour l'année 1999. Dans le premier degré, les listes complémentaires des concours ont été bloquées à hauteur de 10 % des places offertes en listes principales et les prévisions de recrutement de professeurs des écoles stagiaires ne compensent pas les départs d'enseignants actuellement en service. Dans le second degré, la résorption de l'auxiliaariat, la transformation des heures supplémentaires en emplois, la mise en place d'un système de remplacement plus efficace et la lutte contre l'échec scolaire devraient impliquer une augmentation programmée des postes mis aux concours. Or le nombre de postes offerts au concours subit depuis plusieurs années des baisses. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures afin de recruter des stagiaires, de lever le blocage des listes complémentaires dans le premier degré et d'augmenter le nombre de postes aux concours dans le second degré.

Texte de la réponse

En ce qui concerne les personnels enseignants du second degré, la détermination du volume de postes à offrir aux concours s'appuie sur des prévisions de recrutement, lissées sur cinq ans, qui prennent en compte, à la fois, les départs définitifs des professeurs, notamment en retraite, les besoins de remplacement et les évolutions attendues de la démographie scolaire. Les actuelles projections établissent les besoins annuels moyens en nouveaux enseignants titulaires du second degré à 12 200 pour chacune des rentrées scolaires 2000 à 2004. Globalement, s'il est vrai que les 21 449 postes ouverts aux concours de recrutement d'enseignants du second degré de la session 1999 représentent 12 % de moins par rapport à l'année précédente, le nombre de postes offerts aux seuls concours externes ne diminue que de 6 %, s'établissant à 13 704 places. En ce qui concerne les concours de l'agrégation et du CAPES, les postes proposés aux concours externes s'établissent à 9 549 postes en 1999, contre 10 265 lors de la session précédente, et restent supérieurs au besoin prévisionnel de recrutement. Il convient également de signaler que ce volume de postes est plus élevé que le nombre des lauréats constaté lors de la session 1998, à savoir 13 534 admis, dont 9 312 aux concours externes de l'agrégation et du CAPES en 1998. De plus, la baisse des concours externes concerne essentiellement des disciplines pour lesquelles l'ensemble des places ne sont jamais toutes pourvues, notamment en anglais, en allemand et en lettres classiques. A titre d'exemple, si 430 postes ont été supprimés au CAPES d'anglais, passant de 1 700 à 1 270 places entre les deux dernières sessions, il est nécessaire de rappeler que seuls 1 074 candidats avaient été reçus en 1998. Il a ainsi été mis un terme au gonflement artificiel des postes dans ces disciplines. Quant aux autres disciplines, si certaines d'entre elles, telles que la philosophie, les mathématiques ou les sciences économiques et sociales, enregistrent une diminution des postes offerts, il faut signaler que d'autres disciplines enregistrent une forte progression des postes proposés afin de faire face au besoin important en enseignants titulaires. Cette augmentation du recrutement concerne notamment les sciences physiques et l'espagnol, qui se voient attribuer respectivement cinquante et soixante postes supplémentaires, et surtout la discipline sciences de la vie et de la terre, pour laquelle 560 places sont offertes en 1999 contre 470 lors de la session précédente. S'agissant du premier degré, la rentrée scolaire 1999 se déroulera à moyens constants malgré une baisse démographique sensible. Par ailleurs, le nombre de postes offerts au concours

externe de recrutement de professeurs des écoles est passé de 8 900 pour la session de 1998 à 9 750 pour celle de 1999, ce qui représente une augmentation de 9,5 %. En outre, il convient de souligner qu'au cours de la prochaine année scolaire, il sera procédé à des recrutements sur les listes complémentaires des concours au fur et à mesure des besoins.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29008

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1999, page 2444

Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5049